



APPEL A CANDIDATURE

OCCUPATION DE LA CABANE DE MONTAMER À SAINTE-MARIE DE RÉ – SAISON 2025

Mesures de sélection préalable : Mise à disposition de la Cabane de Montamer à Sainte Marie de Ré.

Article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES : 08/04/2025

Contexte :

Sainte Marie de Ré, Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située en Charente Maritime, identifiée au SIREN sous le numéro 211 703 608 00011, représentée par son Maire, Madame Gisèle VERGNON

Commune classée station tourisme (3 479 habitants / 15 000 habitants en haute saison). Commune de l'île de Ré la plus élevée en nombre d'habitants, avec une population permanente supérieure à la moyenne du territoire.

La Commune lance un appel à candidature pour une occupation de la Cabane de Montamer pour la saison 2025 (du 15/06 au 15/09), **exclusivement destinée à des activités en lien avec l'environnement.**

Aucune activité de restauration ou de bar sur site.

Il est précisé que l'amplitude d'horaire au public est limitée à 19h en soirée.

Description du bien loué : Localisée dans le parc de Montamer, la Cabane comprend une salle principale de 25 m², avec un petit espace cuisine (un meuble de rangement, évier, et réfrigérateur), une mezzanine de stockage, un sanitaire et une terrasse d'environ 17 m² en surplomb de la plage de Montamer

Le montant du loyer est établi à 200 € TTC pour la période du 15/06/2025 au 15/09/2025.

Contact / Renseignements – Mairie de Sainte-Marie de Ré :

32, rue de la République – CS 20010 –
17740 Sainte-Marie de Ré
www.mairie-sainte-marie-de-re.fr

Téléphone : 05 46 30 21 24
Fax : 05 46 30 15 64
E-mail : info@saintemariedere.fr

Dossier de candidature :

Les candidats pourront se présenter soit de manière individuelle soit dans le cadre d'un groupement avec un nombre maximum de 4 participants.

Chaque candidat aura à produire un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes :

- Dossier de présentation du candidat : statuts du candidats/du groupement, références, activités proposées, mode d'organisation envisagées (accueil du public, horaires d'ouverture, ...)
La commission portera une attention particulière au nombre de jours d'ouverture proposé
- Un dossier administratif comprenant :
 - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, s'il y a lieu, pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos ;
 - Une attestation sur l'honneur de non-condamnation pour entrave à la législation du code du travail ;
 - Une présentation de l'activité, des moyens humains

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat.

La transmission de l'offre pourra être effectuée sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

« Candidature pour l'occupation de la Cabane de Montamer Saison 2025 – Ne pas ouvrir ».

Les plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Sainte Marie de Ré - 32, rue de la République - CS 20010, 17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Heures d'ouverture : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les plis pourront également être remis par voie dématérialisée avec accusé réception à l'adresse suivante : info@saintemariedere.fr

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

Sélection des candidatures :

Les commissions communales « Culture, affaires scolaires, jeunesse et sport » et « animation, événementiel, vie associative » se réuniront pour étudier les candidatures. Les critères de jugement des propositions sont les suivants :

1. Amplitude d'ouverture au public
2. Qualité des activités proposées

Chaque candidat sera tenu informé des choix de la personne publique et un contrat de location sera établi avec le/les candidats retenu(s), qui devra/devront fournir une attestation d'assurance

Le contrat passé avec la Commune ne constitue aucunement un droit de propriété foncier, corporel ou incorporel. Il est interdit de louer, prêter, céder, vendre tout ou partie du hangar ou de le négocier d'une manière quelconque.

Pour plus d'informations sur cette offre, merci de contacter la mairie :

info@saintemariedere.fr / 05.46.30.21.24

L'appel à candidatures ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics

Contact / Renseignements – Mairie de Sainte-Marie de Ré :

32, rue de la République – CS 20010 –
17740 Sainte-Marie de Ré
www.mairie-sainte-marie-de-re.fr

Téléphone : 05 46 30 21 24
Fax : 05 46 30 15 64
E-mail : info@saintemariedere.fr